



Chers parents,

L'évolution de la situation sanitaire a conduit le gouvernement à prendre des mesures de sécurité sanitaire complémentaires afin de limiter la circulation du virus sur le territoire national. Pour les établissements scolaires, le ministre de l'Éducation Nationale a prolongé les organisations hybrides en vigueur dans les lycées et a rappelé la plus grande vigilance sur le temps de la restauration scolaire.

**L'organisation pédagogique hybride actuelle au lycée Marcelin Berthelot se poursuit à l'identique jusqu'au 5 février prochain.** Cette organisation prend appui sur un protocole sanitaire strict au sein de la restauration scolaire, respectueux de toutes les nouveautés annoncées le jeudi 14 janvier, et qui a fait ses preuves depuis le 16 novembre dernier. Ce protocole articule différentes mesures : double lavage des mains à l'entrée du self, distanciation physique avec des tables doubles (capacité d'accueil divisée par 4), un nettoyage des tables après chaque repas et un nettoyage des mains avant la sortie du self.

Depuis ce 16 novembre, nous avons eu l'occasion d'échanger avec vos représentants, les élèves, le personnel de l'établissement pour croiser nos regards, évaluer l'organisation et envisager des ajustements.

Ainsi, nous vous informons que l'établissement a commencé le prêt d'ordinateurs portables à des élèves, a enclenché la mise en place d'un tutorat entre élèves sur la base du volontariat et a validé des créneaux d'accompagnement personnalisé pour les élèves volontaires des 3 niveaux : 2<sup>nde</sup>, 1<sup>ère</sup> et terminale.

Le **prêt d'un ordinateur portable** est réalisé pour des élèves repérés par les équipes pédagogiques. Il s'effectue sur la base d'une convention entre l'établissement et la famille, avec un démarrage la semaine du 25 janvier 2021. Concernant le **tutorat**, il s'adresse à tous les élèves volontaires. Les tuteurs, élèves de 1<sup>ère</sup> ou de terminale, accompagnent des tutorés, élèves de 2<sup>nde</sup> ou de 1<sup>ère</sup>. Ils sont mis en relation par la vie scolaire qui centralise les candidatures. Les élèves tutorés seront sollicités par les professeurs principaux et peuvent également s'inscrire auprès de la vie scolaire. Les élèves tuteurs s'inscrivent directement auprès de la vie scolaire. Cet engagement de tuteur sera valorisé sur les bulletins scolaires et ParcoursSup. Un temps commun entre la vie scolaire, le tuteur et le tutoré permettra de partager les axes du tutorat, formaliser dans un document. Enfin, vous trouverez dans le tableau ci-dessous les créneaux proposés pour **l'accompagnement personnalisé**, avec le jour, l'horaire, le ou les niveaux de classe, la salle et l'enseignant sur lesquels votre enfant peut s'inscrire en fonction de ses disponibilités et de ses besoins. L'inscription se réalise auprès de la vie scolaire.

Comme vous le savez, les **activités sportives scolaires et extra-scolaires** en lieu fermé sont suspendues pour une durée minimale de 15 jours. Néanmoins, les cours d'EPS se poursuivent et l'équipe EPS s'est concertée pour proposer un ensemble d'activités sur les seules installations extérieures disponibles dans une dynamique de bien-être et de santé. Dans la mesure du possible, nous remercions les élèves de venir en cours d'EPS déjà vêtus d'une tenue adaptée à l'activité physique, l'accès aux vestiaires étant contraignant.

La **consultation régulière des communications** sur l'ENT, le site internet de l'établissement et sur Pronote apparaît importante pour accompagner au mieux votre enfant dans sa scolarité et participer aux différents temps proposés par l'établissement : présentation de la poursuite après la seconde, présentation de ParcoursSup,...

Nous demeurons à votre entière disposition pour toute information complémentaire,

Bien cordialement,  
L'équipe de direction,